

Les journaux, c'est la ouate qu'ils préfèrent !

De nouvelles colonnes à journaux ont pris place dans 6 communes du territoire du SMICTOM. L'objectif : expérimenter la collecte des journaux en points d'apport volontaire.

Plus simple et plus accessible, les habitants sont invités à déposer leurs journaux toute l'année dans ces colonnes. Il faut noter qu'un abonné à un quotidien régional reçoit en moyenne 50 kg de journal par an à son domicile. Cette expérimentation entre dans le cadre de la grande collecte des journaux et des papiers mise en place en 2017, en partenariat avec les associations de parents d'élèves et les communes.

Les journaux déposés dans les colonnes à journaux sont collectés par le SMICTOM d'Ille et Rance et envoyés à Morlaix dans l'usine de recyclage Cellaouate. Les journaux sont ensuite transformés en isolant écologique : la ouate de cellulose.

Une subvention pour les projets pédagogiques

Seuls les journaux sont acceptés dans les colonnes. Le respect des consignes est essentiel pour assurer le bon fonctionnement du recyclage. Les bénéfices résultants des tonnes de journaux collectées sont versés aux associations de parents d'élèves et servent à financer les projets pédagogiques des élèves de la commune. Les six communes concernées par cette expérimentation sont :

- Combourg (à la déchèterie),
- Hédé-Bazouges (rue Alfred Duportal, vers l'EHPAD),
- La Baussaine (rue du stade, vers l'école),
- La Chapelle-aux-Filtzméens (rue des deux croix, en face de l'école),
- Saint-Domineuc (rue Châteaubriand, parking du cimetière),
- Tinténiac (derrière l'école René Guy Cadou, boulevard Tristan Corbière).

Pour les autres papiers, c'est aussi toute l'année

Chaque colonne à journaux sera placée à côté d'une colonne à papiers. Les habitants peuvent ainsi y déposer leurs papiers, enveloppes, courriers, lettres, annuaires, magazines, catalogues, livres, cahiers, bloc-notes, publicités et prospectus. Les tonnes de papiers collectées servent également à financer les projets pédagogiques des écoles.

Plus d'informations sur le site Internet www.smictom-ille-rance.fr